



SYNDICAT NATIONAL de l'ENSEIGNEMENT INITIAL PRIVE

ACADEMIE DE MONTPELLIER

Bourse du Travail
57 bd Frédéric Mistral
34500 BEZIERS

stephane.barthes@cgt-ep.org
tel : 06-64-47-78-18
academie.montpellier@cgt-ep.org

Subventions des établissements privés : quand la loi Falloux ne leur suffit même pas !

La loi du 15 mars 1850 dite « loi Falloux » a été abrogée par ordonnance le 22 juin 2000. Cependant les articles concernant les établissements privés ont intégré le code de l'éducation, dont celui-ci :

Article L151-4 :

« Les établissements d'enseignement général du second degré privés peuvent obtenir des communes, des départements, des régions ou de l'Etat des locaux et une subvention, sans que cette subvention puisse excéder *le dixième des dépenses annuelles* de l'établissement. Le conseil académique de l'éducation nationale donne son avis préalable sur l'opportunité de ces subventions. »

Pour rappel, ces subventions qui n'ont rien d'obligatoire s'ajoutent au forfait d'externat que verse l'Etat aux collectivités locales, celles-ci devant le reverser aux établissements privés sous contrat.

Le Code de l'Education, encadre le versement de ces subventions (voir ci-dessus).

La CGT Enseignement privé est opposée à ces dispositions qui vont à l'encontre de notre revendication d'un seul grand service public, gratuit et laïc.

Qu'en est-il dans notre Académie ?

Subventions du Conseil Régional Occitanie.

Établissement	Travaux – Matériels	Subvention 2019	Subvention 2016
Lycée de la Salle Alès	Sécurité incendie internat 2019 accessibilité et matériel pédagogique	216 032 €	65 417 €
Lycée de la CCI Nîmes	Création et équipement d'une salle ASSP	49 877 €	
Lycée Turgot Montpellier	Rénovation d'une salle de TP « soin »	10 678 €	
Lycée St Vincent de Paul Nîmes	Mise aux normes accessibilité 2019 sécurité	494 649 €	184 164 €
Lycée Néosup Perpignan	Extension du lycée	500 000 €	
Lycée St Stanislas Nîmes	Sécurité incendie et PPMR 2019 accessibilité	49 600 €	61 044 €



SYNDICAT NATIONAL de l'ENSEIGNEMENT INITIAL PRIVE

ACADEMIE DE MONTPELLIER

Bourse du Travail
57 bd Frédéric Mistral
34500 BEZIERS

stephane.barthes@cgt-ep.org
tel : 06-64-47-78-18
academie.montpellier@cgt-ep.org

Etablissement	Travaux – Matériels	Subvention 2019	Subvention 2016
Lycée La Merci Montpellier	Accessibilité et sécurité incendie 2019 Accessibilité	198 411 €	150 000 €
Lycée Nevers Montpellier	Réhabilitation bâtiment F 2019 Rénovation	190 249 €	234 188 €
Lycée St Joseph Sète	Rénovation de bâtiment Lequel ? Victor Hugo ?		216 825 €
Lycée D'Alzon St Félix Beaucaire	Rénovation	494 649 €	
Lycée Ste Marie Bagnols / Ceze	Sécurité – Rénovation – Matériel pédagogique	80 180 €	
Lycée Notre Dame Mende	Réhabilitation internat 2019 équipement	11 990 €	300 000 €
Lycée Bon Secours Perpignan	Mise en conformité 2019 équipement et sécurité	158 192 €	242 670 €
Lycée Beauséjour Narbonne	Renouvellement parc informatique et câblage réseau – 2019 travaux d'accessibilité	60 320 €	16 777 €
Lycée Pasteur La Grand Combe	Accessibilité	18 945 €	
Lycée Bellevue Alès	Accessibilité PPMR et aménagement labo		84 360 €
Lycée La Trinité Béziers	Rénovation	50 550 €	
Lycée La merci littoral La Grande Motte	Espace numérique et équipement labo 2019 Construction	121 619 €	73 045 €
Lycée St Joseph P Rouge Montferrier	Équipement pédagogique	26 171 €	
Lycée Le Sacré Cœur Béziers	Accessibilité	30 570 €	
Lycée Sacré Cœur St Chély D'Apcher	Equipement, rénovation et sécurité	436 972 €	



SYNDICAT NATIONAL de l'ENSEIGNEMENT INITIAL PRIVE

ACADEMIE DE MONTPELLIER

Bourse du Travail
57 bd Frédéric Mistral
34500 BEZIERS

stephane.barthes@cgt-ep.org
tel : 06-64-47-78-18
academie.montpellier@cgt-ep.org

Établissement	Travaux – Matériels	Subvention 2019	Subvention 2016
Lycée St Pierre St Paul Langogne	Équipement et rénovation	228 864 €	
Lycée St Louis de G Perpignan	Sécurité	4 074 €	
Lycée Marillac Perpignan	Appareil de mesure STI2D 2019 Sécurité	23 793 €	12 864 €
Total		3 456 385 €	1 641 354 €

Les subventions ont plus que doublé !

Si nous ajoutons les subventions de l'académie de Toulouse et les établissements privés agricoles le total du financement du conseil régional Occitanie et de :

7 470 926 € pour 2019 !

Ces chiffres sont absolument scandaleux !

Pour deux raisons :

Les lycées privés sous contrat bénéficient de subventions au-delà de ce que la loi autorise, quand le public se retrouve en manque de moyens, contraint de quémander à la région de maintenir par exemple la gratuité des manuels scolaires en lycée !

On sait en outre que ces subventions, comme les forfaits d'externat d'ailleurs, sont utilisées dans la plus grande opacité, la région ne tenant pas son rôle de contrôle sur les fonds publics qu'elle distribue : financement de classes hors-contrat, augmentation de salaires des cadres dirigeants de l'OGEC, financement de projet de « caractère propre »...

La CGT Enseignement Privé demande aux élu-e-s de ne pas privilégier le privé au détriment du public et de vérifier que l'argent versé va bien où il doit aller !!! Il est évident que le plafond de 10 % prévu par la loi a été explosé. Et même si cette limite n'existe pas stricto sensu pour les établissements d'enseignement professionnel (loi Astier), pourquoi ne pas l'appliquer à titre d'équité ? La loi prévoit également que les biens acquis grâce aux subventions d'investissement doivent être renouvelés par l'OGEC lui-même, sans nouvelle subvention, cette vérification est-elle faite concrètement ?

Nous comptons sur la vigilance de toutes et tous : dans vos bahuts, posez la question en CSE, et faites-nous remonter toutes dérives dans l'utilisation de ces fonds.

Et la gratuité des établissements privés ? On en parle ???